

*Rapport d'activité 2019 Mission d'appui PASS de Bernay
(Du 16/10/2019 au 31/12/2019)*

SOMMAIRE

<i>Eléments de contexte</i>	<i>p. 2</i>
<i>Territoire d'intervention</i>	<i>p. 3</i>
<i>Moyens humains et matériels de la mission d'appui PASS</i>	<i>p. 3</i>
<i>Actions réalisées</i>	<i>p. 4</i>
<i>Typologie du public accompagné</i>	<i>p. 5</i>
<i>La couverture santé</i>	<i>p. 5</i>
<i>Les problématiques repérées</i>	<i>p. 5</i>
<i>Le partenariat</i>	<i>p. 6</i>
<i>Les difficultés rencontrées par la mission d'appui PASS</i>	<i>p. 6</i>
<i>Les perspectives 2020</i>	<i>p. 7</i>
<i>Annexe 1 : les éléments chiffrés</i>	<i>p. 8</i>
<i>Annexe 2 : les partenaires rencontrés en 2019</i>	<i>p. 12</i>
<i>Annexe 3 : les partenaires à rencontrer en 2020</i>	<i>p. 13</i>

Éléments de contexte





Créées en 1998 dans le cadre de la loi contre les exclusions les PASS voient le jour. En 2010, un état des lieux réalisé par le coordinateur des PASS normandes met en évidence des zones géographiques ne bénéficiant pas de PASS de proximité.

Fin 2015, le centre hospitalier de Bernay dépose auprès de l'ARS une demande d'ouverture d'une PASS mobile sur le territoire Pays Risle Charentonne, zone non couverte par les PASS. La mission d'appui PASS se mettra en place fin 2016 avec l'embauche d'une assistante sociale. Au départ de l'assistante sociale fin 2017, la mission restera vacante faute de candidat.

A l'été 2019, une nouvelle session de recrutement est lancée et l'embauche sera effective mi octobre 2019 de Valérie MARC, conseillère en économie sociale et familiale de formation, à temps plein.

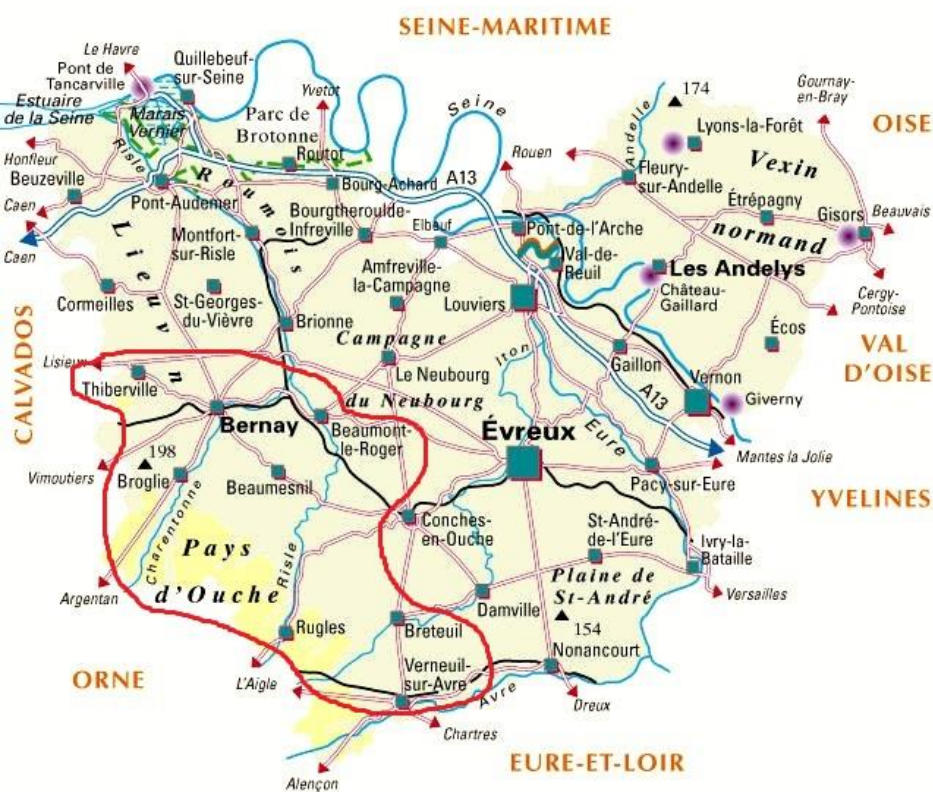
La mission d'appui PASS à la différence de la PASS classique a vocation à « aller vers » le public en précarité ; à l'identifier, le rencontrer et l'accompagner dans son parcours de santé pour un retour au droit commun le plus rapide possible.

Les objectifs étant :

-  de lutter contre le renoncement aux soins,
-  d'éviter le recours inadapté aux urgences,
-  de permettre l'accès aux droits et aux soins,
-  de coordonner le parcours de soins et de prévenir les risques.

Territoire

Le territoire d'intervention s'étend sur une zone de 70 km (du nord au sud) et sur 40 km (d'ouest en est), couvrant de nombreuses communes sur le Pays Risle-Charentonne, Pays d'Ouche et Pays d'Avre et d'Iton. Il s'agit d'un territoire rural, où les transports en commun sont rares voire inexistants, excepté sur la commune de Bernay où il y a un réseau de bus ainsi qu'un réseau ferroviaire desservant notamment Caen, Evreux et Paris.



La population de ce territoire présente des inégalités de revenus assez importantes avec une concentration des revenus les plus faibles sur Bernay et une paupérisation sur le secteur de Mesnil en Ouche. Par ailleurs, l'Eure est considéré comme un désert médical, augmentant par la même les inégalités d'accès aux soins de ses habitants.

Moyens humains et matériels de la mission appui PASS

La mission d'appui PASS de Bernay compte 1 ETP de travailleur social. Son bureau avec outil informatique est situé dans le bâtiment principal de l'hôpital de Bernay. Le travailleur social dispose d'un véhicule de service et d'un téléphone portable. L'intitulé de son poste est « coordinatrice de la mission d'appui PASS de Bernay ».

Les éléments d'activité 2019 sont restreints dans la mesure où la mission a démarré le 16 octobre 2019. Les premières semaines ont été consacrées au déploiement de l'information de la mission auprès des partenaires au sens large avec des rencontres physiques auprès des élus, des services du département (CMS, PMI, CLIC), des CCAS, des associations caritatives, des CSAPA, des bailleurs sociaux, de la PTA Eure sud, des missions locales, des associations locales (ACCES, accueil services), des centres d'hébergement, des assistants de service social de l'hôpital, bureau d'admission de l'hôpital, PASS limitrophes... Les plaquettes ont été actualisées et largement diffusées auprès des acteurs sociaux.

La coordinatrice de la mission d'appui PASS a reçu un accueil très positif auprès de l'ensemble des partenaires. Elle est identifiée par la plupart des partenaires du territoire.




Elle participe à présent à différentes réunions partenariales locales : aux concertations CLIC/SIAD, aux commissions territoriales d'orientation, aux groupes de travail AIMAJ sur l'axe santé (Accompagnement Renforcé de l'Insertion dans le Monde Adulte des Jeunes), aux réunions d'équipe de la PASS de Pont-Audemer... Ces temps de concertation permettent de continuer à tisser le réseau, de confronter les analyses sur la situation des personnes accompagnées, de coordonner les actions, de construire de nouveaux axes d'intervention / de prévention en faveur de la santé des habitants en situation de précarité.

Les partenaires alertent la coordinatrice de la mission appui PASS sur des situations via une fiche de liaison et un contact téléphonique ou mail. La coordinatrice fixe un rendez-vous à la personne. Dans la très grande majorité des cas, les entretiens ont lieu sur le lieu de vie de la personne, la personne n'étant pas mobile pour venir au bureau (absence de véhicule voire de permis, absence de transport en commun, difficulté de mobilité physique). Sur 30 entretiens en 2019, 24 se sont réalisés à domicile contre 7 au bureau. Se rendre sur le lieu de vie de la personne permet en outre de voir les conditions de vie de la personne et d'avoir également accès immédiatement aux documents administratifs permettant ainsi une constitution des dossiers plus rapide.

L'accompagnement individuel a été privilégié mais des actions collectives pourront se mettre en place en 2020 selon le besoin évalué.

Lors de la prise de contact avec les personnes à accompagner, la coordinatrice choisit la porte d'entrée la plus opportune pour entrer en relation. En effet, le partenaire oriente la personne pour un accompagnement autour de la santé, mais la personne à accompagner n'est pas toujours prête à être accompagnée sur ce point car d'autres problématiques lui apparaissent prioritaires. La coordinatrice démarre alors un accompagnement social pour amorcer une relation de confiance avant d'aller plus précisément sur le champ de la santé.

Ainsi, les 20 suivis se sont traduits par des actions de type :

-  constitution de dossiers administratifs pour 9 d'entre eux: dossier MDPH, dossier APA, dossier ASPA, demande de logement social...
-  ouverture des droits CPAM de complémentaire santé solidaire pour 3 d'entre eux
-  accompagnement physique vers une structure sanitaire ou un cabinet médical pour 4

- ✚ accompagnement vers une structure sociale pour 1
- ✚ démarche d'orientation en structure (maison relais) pour 1
- ✚ demande d'aide financière et matérielle (orientation vers une association caritative pour l'alimentaire) pour 1
- ✚ aménagement des conditions de vie (solicitation des organismes d'amélioration à l'habitat) pour 1

Typologie du public accompagné par la Mission d'Appui PASS

La répartition Femmes / Hommes accompagnés en 2019 est relativement équilibrée (55% contre 45%).

55% de ces personnes vivent seules et 45% en couple.

65% concernent des personnes âgées entre 26 et 64 ans et 35% concernent des personnes de plus de 65 ans.

A noter que pour les bénéficiaires de l'AAH, le passage à la retraite à 62 ans entraîne des difficultés financières le temps que les différentes caisses de retraite étudient les dossiers et procèdent aux versements. Temps qui peut durer plusieurs mois si la personne n'a pas entamé ses démarches 6 mois avant la retraite comme cela est préconisé. Le public accompagné par les PASS, non rompu aux démarches administratives, est particulièrement impacté.

Pour 45% des personnes accompagnées, les ressources sont constituées de pensions de retraite, pour 20% de salaires, pour 20% d'AAH, pour 10% du RSA et pour 5% de pension d'invalidité.

Couverture santé

Dans 90% des situations, les personnes avaient une couverture de base. 20% d'entre elles n'avaient par contre aucune couverture complémentaire, alors qu'après étude, tous ouvraient droit à la complémentaire santé solidaire avec ou sans participation.

Problématiques repérées

Les situations rencontrées par la mission d'appui PASS montrent :

- ✚ des difficultés sociales avec des démarches administratives non maîtrisées et un manque d'information de la part des personnes sur leurs droits. La dématérialisation des démarches administratives est aggravant pour les personnes isolées et/ou âgées (exemple : déclaration de l'impôt sur le revenu, déclaration des ressources à la CAF non réalisées, absence de compte AMELI... ce qui entraîne la suspension des droits, et empêche la constitution de certains dossiers).
- ✚ un isolement social et/ou géographique avec une absence de mobilité des personnes, des communes pauvres culturellement, en services de proximité, en lieux d'échanges. Cet isolement accroît notamment les problématiques d'addiction, les symptômes dépressifs. Sur l'intercommunalité de Bernay Terres de Normandie des initiatives portées par des

associations existent et fonctionnent pour véhiculer les personnes à moindre coût. Malheureusement elles concernent uniquement les personnes âgées de plus de 60 ans.

- + la difficulté d'accéder à un médecin généraliste pour les personnes qui n'en ont pas ou pour celles dont le médecin est parti à la retraite, les délais d'attente longs pour bénéficier d'un soutien psychologique ou en addictologie.
- + des problématiques de logement pour les personnes présentant un handicap moteur avec un nombre restreint de logements de plain-pied. La plupart des logements du parc social est constituée d'appartements dans des petits collectifs dont le « rez-de-chaussée » est en fait un rez-de-chaussée sur élevé.

Dans la plupart des situations les personnes cumulent à la fois des difficultés d'ordre financier, de logement, d'isolement, de mobilité, de non prise en compte de leur santé.

⇒ Cf.: *l'ensemble des éléments chiffrés en Annexe 1*

Partenariat

A la fin de l'année 2019, après 2 mois ½ d'exercice, le réseau partenarial social et associatif est déjà bien identifié. Une répartition des actions, entre assistante de service social et coordinatrice mission appui PASS est réalisée à chaque fois qu'une personne bénéficie déjà d'un accompagnement social via le pôle accompagnement du département. Lorsque la personne n'est pas connue des services sociaux de secteur une orientation est réalisée si besoin, à minima l'information est transmise. Les partenaires ont bien saisi le cadre de la mission d'appui PASS. Seules certaines associations caritatives telles que les restos du cœur orientent parfois des personnes sans trop avoir identifié au préalable la réelle problématique. Toutefois, il est rare que la problématique relève « uniquement » d'un accompagnement social départemental sans besoin repéré au niveau santé.

Il conviendra en 2020 de prendre davantage contact avec les partenaires médicaux et paramédicaux des différents secteurs dans le but de trouver des relais locaux.

⇒ Cf.: *liste des partenaires rencontrés en 2019 en Annexe 2*

Difficultés rencontrées par la mission d'appui PASS

L'absence de médecin traitant est la principale difficulté rencontrée. Les médecins généralistes exerçant sur le territoire ne prennent plus de nouveau patient. Le public accompagné est en outre peu mobile : pas de véhicule, pas de permis, pas de transport en commun, ce qui augmente la difficulté pour trouver et conserver un médecin de proximité. La coordinatrice de la mission d'appui PASS a donc recours aux consultations médicales des autres PASS alors que sur beaucoup de situations les personnes ont des droits ouverts complets et devraient être suivis par le droit commun.

De la même manière les accompagnements psychologiques demandent des mois d'attente auprès des CMP qui sont saturés. Les suivis psychologiques en libéral ne sont pas envisageables compte tenu de la modicité des ressources des personnes accompagnées.

Dans ce contexte, la coordinatrice assure un accompagnement physique sur des consultations en PASS engendrant des trajets en voiture conséquents, faute de partenaires médicaux et paramédicaux de proximité.

L'étendue du territoire engendre des déplacements quotidiens représentant environ 1200 km par mois. Ces déplacements sont chronophages, réduisant le nombre de personnes pouvant être accompagnées. Ces déplacements sont néanmoins nécessaires compte tenu de l'absence de mobilité des personnes, de leur isolement, et de la modicité de leurs ressources.

Perspectives 2020

File active / Public:

A l'heure de la rédaction de ce rapport d'activité (fin février 2020), la file active de la mission d'appui PASS est passée de 20 à 30 personnes accompagnées, avec une augmentation des jeunes adultes (18-25 ans).

Pour que la file active reste dynamique, un retour au droit commun doit pouvoir être possible, l'absence de relais médicaux locaux risque d'empêcher la clôture de certains accompagnements.

La coordinatrice a le souhait de travailler davantage avec les maraudes pour détecter et accompagner le public sans domicile fixe et également le public de la prostitution. Ces deux publics sont éloignés de l'accès aux soins et souvent peu connus des services sociaux.

Partenariat :

Trouver des partenaires médicaux

Renforcer le partenariat associatif et social actuel

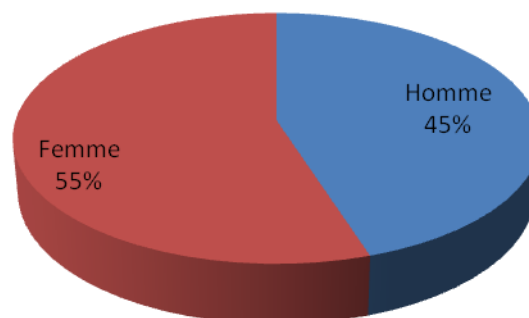
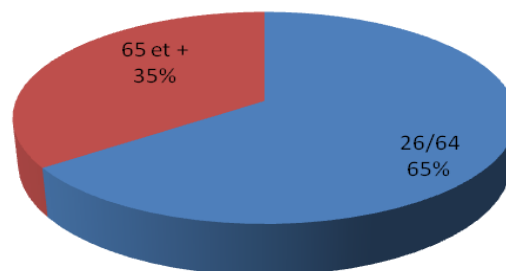
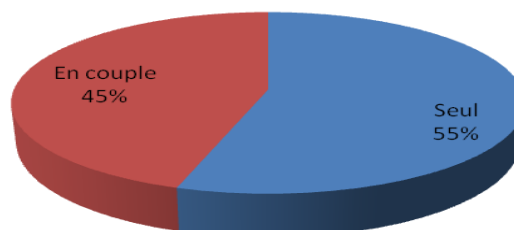
Développer un partenariat plus soutenu avec des associations œuvrant sur la mobilité des personnes

Travailler avec le CeGIDD de Bernay

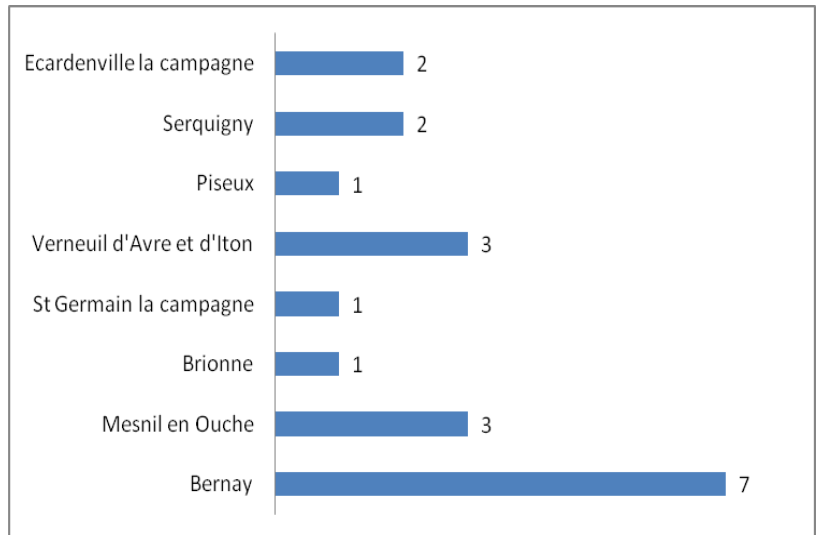
⇒ ***Cf.: les partenaires à rencontrer en 2020 en Annexe 3***

Mode d'intervention :

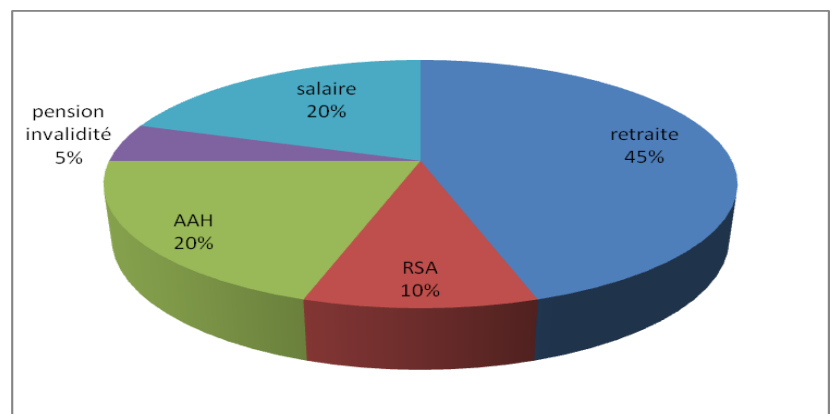
Développer des actions collectives d'information auprès des jeunes adultes notamment (mission locale, sortie d'ASE...)

*Annexe 1: Eléments chiffrés de 2019**Sexe des personnes accompagnées**Tranche d'âge des personnes accompagnées**Situation familiale des personnes accompagnées
(présence de 11 enfants)*

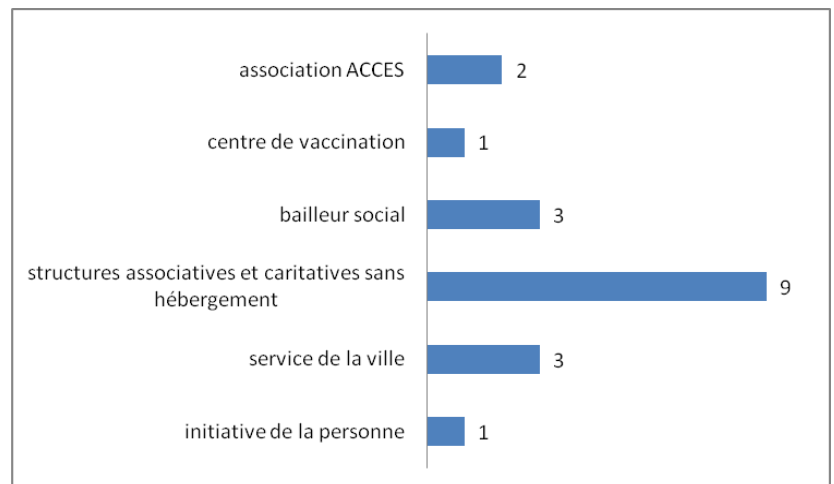
Lieu de résidence des personnes accompagnées



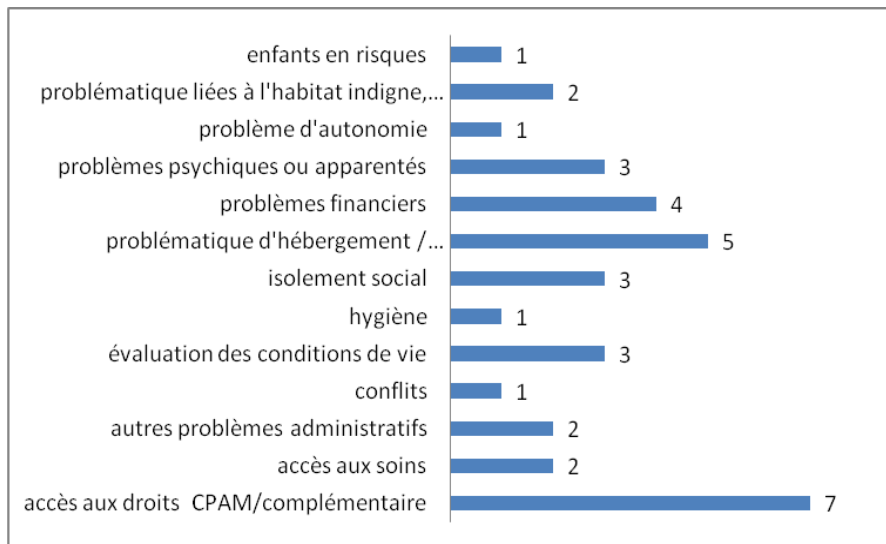
Nature des ressources



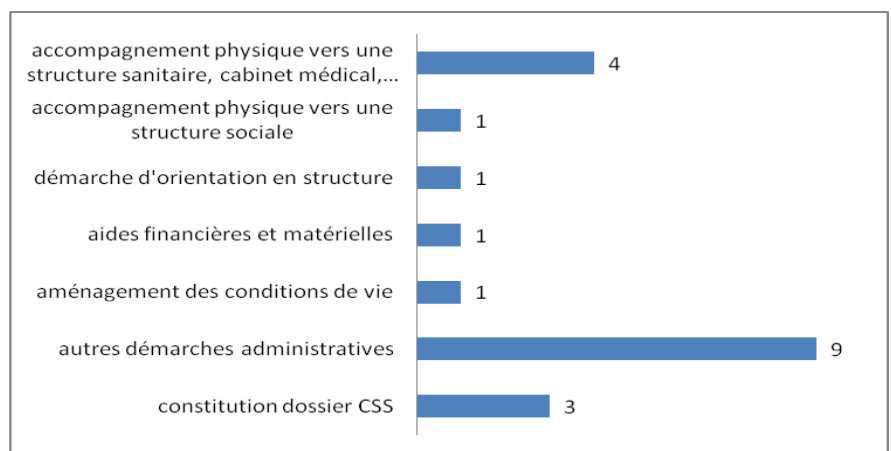
Partenaire orienteur



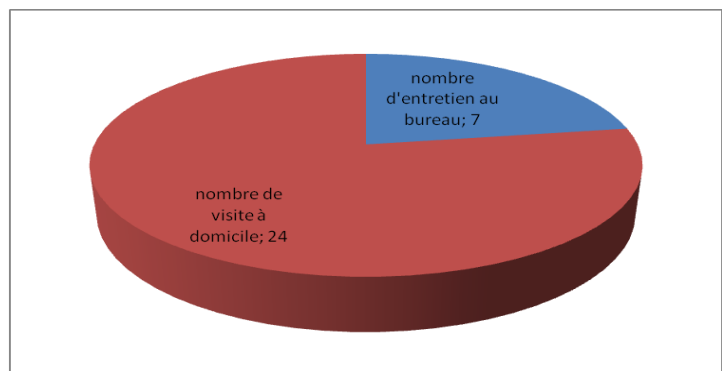
Problématiques repérées



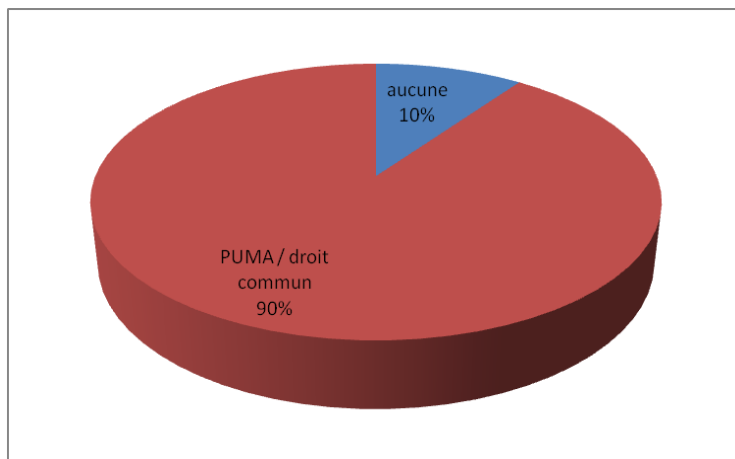
Actions enclenchées



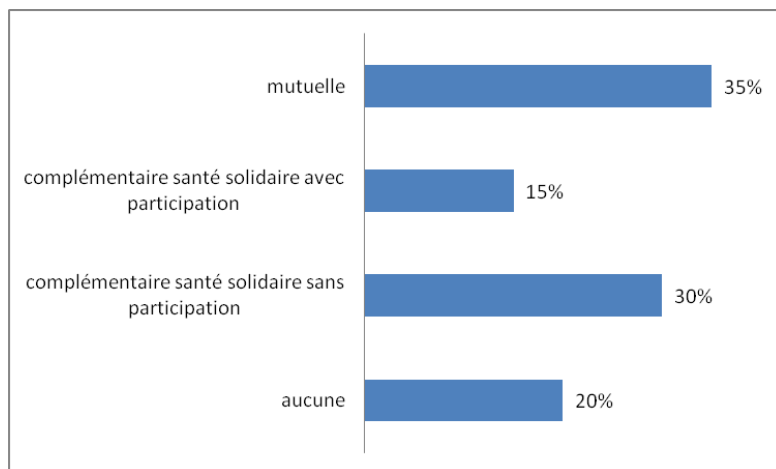
Répartition par type de rendez-vous



Couverture de base



Couverture complémentaire



Annexe 2 : Liste des Partenaires rencontrés en 2019

CCAS des différentes communes du territoire
 Centres médico-sociaux du département (pôle accueil / accompagnement / insertion)
 PMI
 CLIC
 Equipe mobile d'évaluation à domicile Bernay Pont-Audemer
 Equipe mobile d'accompagnement à la parentalité
 Association ACCES - bureau des invisibles
 Restos du cœur de Bernay et de Verneuil d'Avre et d'Iton
 Secours catholique
 Equipes St Vincent de Paul
 Secours populaire
 CGPP de Bernay
 Mission locale de Bernay
 YSOS - CAO
 ADISSA CSAPA
 CSAPA Pont-Audemer
 CIAS Services à domicile
 SSIAD Bernay
 MAIA Bernay Pont-Audemer
 Assistants sociaux de l'hôpital de Bernay
 Association accueil services / bureau mobile
 Education et formation Bernay
 Bailleur social SILOGE
 Bailleur social Eure Habitat / Secomile
 Centre social de Bernay
 MSAP
 PFIDASS CPAM
 Equipe PASS Pont-Audemer
 Equipe PASS Lisieux
 PTA Eure Sud
 CARSAT Bernay Pont-Audemer
 Service social SNCF
 Centre de vaccination de Bernay
 UDAF 27
 COREVIH Normandie
 Centre de rééducation professionnel LADAPT Evreux
 CMP Conches
 CMP Bernay

Annexe 3: Partenaires à rencontrer en 2020

AEMO Bernay
Croix rouge
ATMPE
DECLIC
SAVS et SAMSAH
Equipe PASS L'Aigle
Equipe PASS Evreux
CeGIDD de Bernay
MSA